



Obtention de la garde de mon fils

Par **Rosan**, le **07/02/2009** à **14:16**

Bonjour,

Je viens tout juste de me séparer de ma copine avec qui j'ai fait un enfant. C'est un petit garçon, il a 2 ans. Aujourd'hui, elle garde mon fils contre mon gré et je viens d'apprendre qu'elle a porté plainte contre moi pour "violence conjuguale" afin d'obtenir la garde de mon fils aux yeux de la loi. Je souhaite avoir la garde de mon fils c'est pour ca que je fais appel à vous aujourd'hui. J'ai actuellement un emploi avec une remunération mensuelle de 2300€ par mois et elle n'a pas d'emploi, elle est retournée chez ses parents qui eux ne travail pas non plus, donc vivent grace aux aides de l'éat. Est ce que cela peut etre un avantage pour moi? Quels sont les recours et les démarches à suivre pour moi afin d'obtenir la garde de mon fils.

Merci d'avance pour votre aide.

A bientôt